

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Page 1 de 1

**Résolutions adoptées à la 966<sup>e</sup> séance tenue  
en date du 29 janvier 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 8 mars 2005

---

E-966-2      SIGNATURE DE LA CONVENTION DE LICENCE ENTRE L'UNIVERSITÉ DE  
MONRÉAL, L'UNIVERSITÉ LAVAL ET LE CONSORTIUM ÉRUDIT

Le Comité exécutif

1. autorise le vice-recteur à la planification et aux relations internationales, M. François Duchesneau, et le secrétaire général, M. Michel Lespérance, à signer la Convention de copropriété sur la plateforme de production éditoriale numérique entre l'Université de Montréal et l'Université Laval, ainsi que la Convention entre l'Université de Montréal, l'Université Laval et Érudit concernant la concession de licence pour cette plateforme de production éditoriale à Érudit;
2. nomme le vice-recteur adjoint aux TIC, M. Pierre Bordeleau, représentant de l'Université de Montréal pour l'application de ces deux conventions.

Le secrétaire général,  
Michel Lespérance